

BUREAUX : RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du Journal, rue Nain, 4; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Brando-Chausée; à Paris, chez M. Havas, Laflitte-Bullier, 4, Clo place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains à Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, s. 28, 4 40, 5 20, 6 55, 8 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 12, 5 19, 7 02, 9 00

BOURSE DE PARIS	
DU 21 FÉVRIER	
3 0/0	59 05
4 1/2	86 15
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 40
DU 23 FÉVRIER	
3 0/0	59 05
4 1/2	86 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 35

ROUBAIX, 23 FÉVRIER 1874

### BULLETIN DU JOUR

La Bourse, qui ne se préoccupe guère du candidat des radicaux dans le Vaucluse, a éprouvé samedi et vendredi un mouvement de hausse assez prononcé. Cette amélioration du marché, dit le *Messageur de Paris*, est la conséquence de l'abondance de l'argent. Ce journal ajoute :

Le bilan de la Banque de France publié avant-hier a jeté un grand jour sur la situation. Comme le fait observer le *Journal officiel*, dans un petit entrefilet, voilà notre grand établissement entièrement remboursé, et des 200 millions que le gouvernement s'était engagé à amortir en 1873 sur sa dette générale envers lui et de l'intégralité des 150 millions qu'il avait prêtés au Trésor, en or, pour achever, l'année dernière, les derniers paiements à faire à la Prusse. La Banque de France a donc amoindri depuis quatre mois ses avances au Trésor de 330 millions. Parallèlement à ce fait favorable, l'encaisse ne cesse de monter, et la circulation de se circonscrite de telle sorte que depuis la guerre l'encaisse n'a jamais été aussi élevée et la circulation aussi réduite.

D'autre part, il ne reste plus à faire sur l'emprunt de trois milliards et demi que deux versements de 3.50 chacun, au 11 mars et au 11 avril prochains. Pour ces deux versements et pour ceux sur les rentes qui n'ont encore acquitté que 14.50, il peut rester au Trésor à recouvrer 200 à 225 millions. Mais aujourd'hui que la Prusse est soldée des trois milliards et des frais accessoires qui lui étaient dus, aujourd'hui que la Banque de France est remboursée des 150 millions dont elle avait fait l'avance, les 200 à 225 millions que le Trésor a encore à toucher ne constituent plus un capital à exporter et dont le pays se trouve appauvri; ce sont simplement des capitaux qui s'échangent, qui sortent des mains des souscripteurs pour passer dans les coffres du Trésor et bientôt après des coffres du Trésor et retourner dans les mains du public.

Le trésor n'a donc plus de paiement ou de remboursements à faire alors qu'il lui reste 200 à 225 millions de recouvrements exceptionnels à opérer; il commence comme tout le monde à être dans l'aisance. Aussi, dès vendredi matin, le *Journal officiel* a-t-il annoncé une réduction de 1/2 0/0 sur les bons du Trésor. Enfin le report sur l'emprunt pour la liquidation de février se cote dès à présent à 33 centimes. C'est tout cet ensemble de faits qui a frappé la spéculation et qui l'a réveillée. Le *Journal officiel* de Londres, 21 février, publie ainsi la composition du nouveau ministère: Premier lord de la trésorerie, M. Disraeli; lord chancelier, lord Cairns; président du conseil privé,

le duc de Richmond; garde des sceaux, le comte de Malmesbury; affaires étrangères, le comte de Derby; Indes, le comte de Salisbury; colonies, le comte de Barnurvan; guerre, M. Gathorne Hardy; intérieur, M. Cross; chancelier de l'échiquier, sir Stafford Northcote; postes, lord John Lubbock; marine, M. Warton-Hunt.

Le *Journal d'Alsace* signale une protestation des catholiques de Strasbourg contre la déclaration faite par Mgr Rosay, évêque de Strasbourg, au sein du parlement allemand. Les catholiques de Wasselheim préparent une protestation semblable. Le *Journal d'Alsace* ajoute que certains incidents qui se sont produits après coup, au sujet de la séance de mercredi, ont accru la surexcitation des esprits.

La même feuille blâme M. Teutsch, mais elle critique en même temps l'attitude d'une partie de la presse allemande et du Reichstag allemand. Elle prouve enfin que la déclaration de l'évêque de Strasbourg demeure un fait d'une grave portée que tous les commentateurs du monde ne sauraient affaiblir.

MM. Lauth et Teutsch sont arrivés à Strasbourg. Une conférence a eu lieu le 21 entre les députés revenus du Reichstag et leurs amis politiques. On signe à Strasbourg et ailleurs des adresses pour infirmer la déclaration qu'a faite l'évêque de Strasbourg au Reichstag.

On mande de Wasselonne, le 21 février, au *Journal d'Alsace*: Agitation parmi les catholiques de Wasselonne au sujet de la déclaration de l'évêque. Une lettre de protestation circule en ce moment pour être signée par tous les catholiques de la ville.

Les catholiques de Berlin ont tenu le 19 février une assemblée générale dans laquelle ils ont décidé d'adresser des télégrammes au Saint-Père et au prince évêque de Breslau, pour déclarer qu'ils resteront toujours unis dans la persécution dont l'Eglise est l'objet. Plusieurs associations étrangères avaient envoyé à la réunion des télégrammes de félicitations, qui ont été accueillis par des applaudissements enthousiastes.

On mande de Munich, le 21 février: Toutes nos associations catholiques signent l'une après l'autre des adresses de condoléance à Mgr Ledochowski. L'idée a pris naissance à Munich et elle s'est bientôt propagée dans le pays. Les organes catholiques avouent ouvertement que c'est une démonstration contre ce parti que le peuple bavarois qualifie de parti fidèle au Prussien jusqu'à la mendicité.

On mande de Gratz, en Styrie, le 18 février: L'agitation religieuse, au sujet des lois confessionnelles, s'empare de plus en plus des esprits. Ce sont surtout les compagnards et les femmes qui se distinguent par leur zèle; ils désignent déjà notre prince-évêque comme le Ledochowski autrichien. Pourtant, dans le clergé, on a la ferme conviction qu'en Autriche les affaires n'iront pas aussi loin qu'en Prusse.

La chambre des députés italiens a terminé la discussion des articles du projet de loi relatif à la circulation fiduciaire. Elle a ensuite adopté l'ensemble du projet par 199 voix contre 63.

Les carlistes ont pris Viscaros dans la province de la Valence, après six heures de combat; la garnison composée de 200 hommes a été faite prisonnière de guerre. On attribue la prise de cette ville à la trahison d'un sergent qui a livré aux carlistes la porte Calia.

Le général Morionès est à Castro-Urdiales; son avant-garde est entre Auton et Sommorostro. Les mauvais temps continuent.

Saballs est rentré en Catalogne. Il a été maintenu dans son commandement par Don Carlos, malgré l'opposition des comités carlistes.

### La Bretagne et les hommes du 4 septembre.

Nous trouvons dans *l'Espérance du Peuple* le texte de la pétition suivante adressée par la Bretagne à l'Assemblée nationale.

Messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

Messieurs les députés, Dans la guerre de 1870, la Bretagne a largement payé sa dette à la France.

Elle a donné, sans compter, son argent et son sang.

Vingt-cinq mille mobiles bretons ont été, pendant le siège, au premier rang des défenseurs de Paris.

Cinquante mille mobilisés bretons, réunis à cinquante lieues de leurs foyers, étaient prêts, dès le mois de novembre, à combattre l'ennemi, si on leur eût tenu parole et donné des armes.

Au lieu de cela, on les laissa deux mois dans la boue et la misère; on les envoya à l'ennemi avec des fusils qui ne paraient pas.

Et pour prix de leurs efforts, de leurs sacrifices et de leurs souffrances, les Bretons virent un jour afficher sur tous les murs un acte officiel les accusant de lâcheté et de débandade, leur imputant la perte de la bataille du Mans et de la dernière armée de la France.

Après avoir pris à la Bretagne ses enfants, on lui prenait son honneur.

Messieurs les députés, L'Assemblée nationale, dans sa sagesse, a ordonné, sur les actes du gouvernement de Tours et de Bordeaux, une enquête dont la Bretagne, avant de demander justice, a patiemment attendu le résultat.

La commission chargée de cette enquête vient de publier un rapport qui justifie les Bretons, et est pour leur honneur un commencement de réparation.

Mais la justice ne sera point entière, la réparation ne sera point complète, tant que l'Assemblée elle-même n'aura point prononcé.

Nous venons donc, messieurs les députés, vous prier d'achever votre œuvre, d'appeler à votre tribunal cette cause qui est celle de tous les Bretons, et de rendre, après discussion, un verdict souverain par lequel nous vous demandons:

De faire justice à la Bretagne; De venger son honneur; De condamner sévèrement les auteurs de nos souffrances, de nos déceptions et de nos désastres.

### Les questeurs de l'Assemblée.

Le public ignore généralement ce que c'est qu'un questeur. Voici quelques détails empruntés à *l'Événement*, sur cette charge dont M. Baze est le plus ancien et le plus célèbre titulaire. Toute l'administration intérieure de l'Assemblée, personnel, comptabilité, matériel, ressort de la questure. Les questeurs sont élus pour un an. Ils sont au nombre de trois. Il est de tradition d'en choisir toujours un parmi les députés militaires. On veut qu'en cas d'atteinte portée à la liberté de l'Assemblée, un des questeurs puisse agir par son influence sur la force armée. Au coup d'Etat du 2 décembre, c'était M. Leflo qui était questeur militaire. Mais ce n'est pas lui qui opposa la plus vive résistance.

M. Baze lutta avec acharnement et le commissaire de police, qui présidait à son arrestation, fut obligé de l'enlever en chemise. Mme Baze criait par la fenêtre; les agents portèrent la main sur elle. Son mari fut traîné du palais de l'Assemblée où logent toujours les questeurs, jusqu'au poste de la place de Boulogne. C'est là seulement qu'il put se vêtir. Une demi-heure après une voiture l'emmenait à Mazas.

Vous voyez qu'il n'est pas agréable tous les jours d'être questeur. La mission qu'ont ces messieurs de requérir la force armée pour protéger l'Assemblée, les expose à des visites nocturnes qui donnent lieu à de très-fâcheux réveils. L'Assemblée a toujours eu, à Bordeaux, comme à Versailles, les mêmes questeurs: MM. Baze, Pincoteau, et le général Martin des Pallières. Le seul questeur véritablement questeur, c'est M. Baze. Si la questure n'avait point existé, il l'aurait inventée. Tous les détails de l'administration parlementaire, jusqu'aux plus infimes, lui passent sous les yeux. Il est toujours présent à l'Assemblée; les vacances n'existent pas pour lui. Il dirige tout, surveille tout, sait tout, voit tout, signe tout. Ses collègues le laissent faire.

### Un discours à méditer.

Nos lecteurs voudront bien nous permettre de relire avec eux le discours prononcé, le 16 février courant, par M. le comte de Moltke, au Parlement allemand.

Il est des vérités qu'il faut savoir entendre et sur lesquelles il faut savoir réfléchir; leur amertume même à quelque chose de fortifiant et d'utile, et si de cruels souvenirs s'éveillent, on doit les surmonter avec virilité en songeant à l'avenir.

Il s'agissait d'obtenir du Parlement allemand le vote des ressources nécessaires pour entretenir, en temps de paix, une armée de 400,000 hommes.

En réalité, ce chiffre n'a rien d'excessif, mais il change un peu les anciennes habitudes des Etats allemands, et M. le comte de Moltke s'est attaché à démontrer qu'il faut au nouvel empire des forces armées permanentes, en rapport avec sa nouvelle grandeur; qu'il lui faut un noyau militaire vraiment solide et considérable, et que le chiffre de cet effectif doit être fixé pour plusieurs années, afin de n'être pas soumis à de continuel débats.

M. de Moltke a insisté bien des fois sur ce point que sa préoccupation est uniquement défensive et pacifique:

Je pense, a-t-il dit, que nous montrerons au monde que nous sommes devenus une nation puissante, mais que nous sommes restés une nation pacifique, une nation qui n'aura pas besoin de la guerre pour acquiescer de la gloire, et ne la désire pas pour faire des conquêtes. (Très-bien!) En effet, je ne sais vraiment pas ce que nous ferions d'un morceau conquis de la Russie ou de la France. J'espère que nous pourrions, pendant de longues années, non-seulement conserver la paix, mais aussi l'imposer.

Evidemment, M. le comte de Moltke a voulu oublier un instant toute l'histoire de la Prusse quand il a dit qu'elle prétend rester « une nation pacifique. » Elle ne l'a jamais été. Depuis le jour où Frédéric II se jeta sur la Silésie, son existence nationale n'est qu'un perpétuel effort militaire. Mais il s'agit du présent.

M. de Moltke dit « qu'avant de faire des économies et de réduire les impôts, » il faut assurer la sécurité du pays. Si cela est vrai pour l'Allemagne victorieuse, que faut-il donc penser pour la France vaincue? Ce devoir primordial, cette nécessité antérieure à toute autre, sont constatés avec énergie au début du discours.

Or, le premier besoin d'un Etat est d'exister et de voir son existence assurée du côté de l'extérieur. Si, à l'intérieur, la loi protège le droit et la liberté des citoyens, c'est la puissance qui, seule, peut à l'extérieur protéger l'Etat vis-à-vis d'un autre Etat. Un tribunal de droit international, s'il en existait un, manquerait toujours de la force nécessaire pour assurer l'exécution de ses arrêts: ses décisions demeureraient, en fin de compte, subordonnées à la décision souveraine des champs de bataille.

Partant de cette vérité, le chef de l'état-major allemand passe en revue les ressources militaires dont on peut faire emploi. Il rappelle que les fameux volontaires de 91 ont été bien au-dessous de la légende qui nous en est restée; il démontre l'insuffisance très-couteuse des milices; il ne peut pas consentir à prendre les gardes nationales pour un élément militaire sérieux, et il conclut avec autorité par cette vérité indéniable: « Même la réunion la plus nombreuse d'hommes habiles, patriotes et vaillants, n'est pas en état de résister à une armée véritable. » Nos malheurs nous ont appris la triste exactitude de cette affirmation.

Ce qu'il faut donc avant tout à l'Allemagne — nous disons, nous, à la France — c'est, d'après M. de Moltke, une armée, une véritable armée, compacte, solide, profondément organisée, et ayant à l'état permanent un noyau de 400,000 hommes. Et il ajoute:

Les économies réalisées sur le budget de la guerre durant une longue série d'années de paix sont perdues en une seule année de guerre.

Ailleurs, l'orateur résume sa pensée en ces lignes:

..... Un grand Etat n'existe que par lui-même et par sa propre force; il n'atteint

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 24 FÉVRIER 1874.

## Le Choix de Suzanne PREMIÈRE PARTIE

S'il existe quelque joie en ce monde, elle est pour celui dont le cœur est pur. (IMITATION, L. II, CH. IV.)

V. — (Suite)

Le notaire guérit sans que la jeune fille retrouvât sa gaieté; en vain Mlle de Vêrigny venait la chercher, l'emmenait au château un peu désert depuis le départ des jeunes mariés, un nuage de mélancolie voilait le joli visage autrefois rayonnant de vivacité et de malice. Le père s'en inquiétait; impuissant à la distraire, il était le premier à encourager ses visites à Luçay.

Si Suzanne au château se laissait gagner par l'entrain des jeunes gens, de retour à l'étude elle retrouvait ses préoccupations et sa tristesse.

— Qu'avait-elle donc, sa chère petite Suzanne, se demandait-il. Au prix de son sang, il eût voulu pouvoir la consoler; mais elle ne lui disait rien; elle évitait presque de le voir, elle était moins affectueuse, plus embarrassée avec lui: aussi la suivait-il tristement des yeux lorsqu'il la voyait se diriger vers la grille de Luçay.

VI

Au moment de faire au curé la confidence qu'il lui avait promise, M. Garmont reculait toujours: il fallait que ce récit fût bien pénible pour contraindre le notaire à garder un secret qui l'effouffait depuis si longtemps. L'abbé Hubert le comprenait, et il respectait le silence de son ami, tout en désirant ardemment l'heure où il pourrait prodiguer ses consolations. Il était évident que cette heure arriverait, qu'un instant de résolution ou de défaillance l'amènerait; le saint prêtre priait, en attendant, et demandait à Dieu d'inspirer et de bénir les paroles qu'il aurait à prononcer.

Un jour, après une nuit d'insomnie, M. Garmont n'hésita plus; il prit le chemin du presbytère. Un instant après, il se trouvait assis en face du curé qui l'écoutait avec recueillement.

Décidé à parler, le notaire cherchait à s'effirmer sa voix, mais elle trahissait l'émotion qu'il éprouvait. « Ce sont de cruels souvenirs que je vais agiter, dit-il; ils sont vivaces comme au premier jour, je n'ai jamais pu les endormir, je ne sais si j'irai jusqu'au bout de ce triste récit. — Du courage, mon ami, dit l'abbé Hubert en lui prenant la main; pour tous la vie de ce monde est une épreuve, aussi est-ce bien réellement un pèlerinage. Après avoir marché en nous heurtant contre les pierres, les pieds sanglants et le corps épuisé, nous arrive-

rons au but. Croyez-moi, la joie d'arriver et la beauté du lieu céleste où nous entrerons, nous dédommageront amplement des fatigues et nous les feront oublier.

— Je ne poursuis qu'un but terrestre, » répondit amèrement M. Garmont.

Le curé ne répliqua point; la tête baissée, les mains croisées sur ses genoux, il écouta.

« Je ne suis pas si vieux que je dois le paraître, commença le notaire; j'ai quarante-deux ans à peine, et cependant vous ne pouvez pas vous souvenir de m'avoir vu jeune, tant une seule année fut lourde sur ma tête. Elle m'a apporté de bonne heure des rides et des cheveux blancs: quoi qu'il en soit, il y a vingt ans, j'étais au début de la vie, ivre d'espérance.

« Sans me faire meilleur que je ne suis, je puis vous dire, mon ami, que je ressemblais peu aux jeunes gens de mon âge; je ne recherchais ni les plaisirs faciles, ni les folles dissipation; j'avais perdu mon père tout enfant, mais je fus élevé par une sainte mère qui ne vécut que pour moi; elle m'inspira de nobles sentiments et une louable ambition. Nous n'avions pas de fortune: mon père, qui avait occupé une position honorable, était mort trop jeune pour avoir eu le temps d'en acquiescer; ce fut avec sa dot, une soixantaine de mille francs à peine, que ma mère parvint à m'élever, à me donner même une belle éducation. Les sacrifices qu'elle dut

s'imposer, je ne les comprenais pas alors; depuis, je les ai devinés. Toute simple qu'elle était, elle avait une grâce et une distinction natives qui ne s'abandonnèrent jamais au milieu des plus humbles occupations; jeune et charmante, elle trouva plus d'une fois à se remarier, elle n'y consentit jamais; elle ne voulait pas, disait-elle, porter un autre nom que celui de son père et elle sentait la force de me diriger dans la vie.

« Lorsque mes études de collège furent terminées, ma mère exigea que je fisse mon droit. Tout en travaillant chez un notaire, je suivis les cours de la Faculté, je passai brillamment mes examens, et bientôt ma vocation se déclara: « Je serai avocat! dis-je à ma mère; n'est-ce pas une des plus grandes et des plus nobles professions? » Elle m'approuva, elle appartenait elle-même à une famille de magistrats: c'était son plus cher désir que je réalisais. J'avais une grande facilité d'élocution, je trouvais justement des protections dans la famille de ma mère; mes débuts furent heureux, brillants même, et je n'avais que vingt ans: jugez quel avenir n'était réservé! Je rêvais non-seulement les succès oratoires, mon ambition était plus grande encore: je voulais attacher mon nom à quelque ouvrage de droit qui me rendrait célèbre parmi les juristes.

Les lauriers des plus grands écrivains m'empêchaient quelquefois de dormir. En attendant que travaillais déjà

avec ardeur, compilant les livres et les commentant.

« Ma jeune réputation commençait à s'établir lorsqu'un me demanda à Marseille pour un procès important. Le chef d'une grande maison de banque se trouvait compromis, accusé, détenu même pour détournements et pour faux. J'eus le bonheur de le sauver. Hélas! ce bonheur devait me coûter cher, à moi! Je le payai de ma vie tout entière.

« Monsieur J... était veuf, il n'avait qu'une fille, enfant de dix-sept ans qu'il n'avait jamais quittée; la prison avait élevé entre eux la première séparation. Pendant tout le cours du procès, ce fut moi que le père envoya plus d'une fois pour consoler et rassurer sa fille. La pitié éveilla un autre sentiment dans mon cœur. J'avais vingt-deux ans et je n'avais encore aimé que ma mère! l'amour se développa en un instant avec une force extraordinaire. Julia était d'une beauté remarquable; la beauté est une séduction à laquelle on résiste difficilement. Cependant, dans toute autre condition peut-être, serais-je resté indifférent; mais j'étais seul, pour la première fois, loin de ma mère et complètement abandonné à moi-même. Ma nature enthousiaste s'éprit surtout du malheur de cette enfant. J'étais fermement convaincu de l'innocence de mon client. Mais quand même? est-ce que la faute d'un père doit retomber sur la tête de sa fille? pensais-je. Sérieusement j'examinai quel serait l'avenir de la